# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## EXTRAIT

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OPHEA

Membres	7
Présent(s)	4
Représenté(s)	3
Quorum	5

### **SEANCE DU 6 FEVRIER 2020**

Présents: Sous la présidence de Monsieur Philippe BIES, Président du Conseil

d'administration, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur, Madame,

Monsieur Alphonse PIERRE et Madame Lucette TISSERAND.

Excusés: Monsieur Syamak AGHA BABAEI (procuration à Monsieur Philippe BIES),

Monsieur Mathieu CAHN (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Madame Virginie JACOB (procuration à Monsieur Alphonse PIERRE).

Assistaient en outre: Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur

Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Julien MATTEI (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de

Direction).

\_\_\_\_\_

Le Bureau, Vu le rapport du Directeur général, Vu l'avis de France Domaine du 12 mars 2019 Délibère :

B/2020/002: Strasbourg - 86-88 rue Mélanie. Construction d'environ 13 logements.

Autorisation de programme et d'acquisition du foncier.

### Il est décidé :

- 1. D'autoriser l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 86-88 rue Mélanie à Strasbourg, propriété de la ville de Strasbourg, cadastré section CY numéros 610/154 de 6,55 ares, 612/168 de 2,58 ares et 614/275 de 2,08 ares, pour un total de 11,21 ares, lieudit « rue Mélanie », moyennant le prix de 300 000 € (trois cent mille euros), hors frais d'acte et taxes diverses éventuelles à la charge de l'acquéreur.
- 2. D'autoriser la démolition des ouvrages existants et le programme de construction d'un ensemble immobilier d'environ 13 logements sociaux au 86-88 rue Mélanie à Strasbourg, financé dans le cadre de l'ANRU.

Accusé de réception en préfecture 067-276700028-20200206-OPHEA\_DB20\_002-DE

Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

Le prix de revient prévisionnel s'élève à 2 337 677 € TTC (TVA 5,50 %) soit 2 498 € TTC/m² de surface habitable.

3. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général, Jean-Bernard DAMBIER Pour extrait conforme